Dépôt des œuvres

Les productions doivent être déposées dans les locaux du CICR à Ouagadougou, quartier Ouaga 2000, rue 56.664, du 28 juin au 02 septembre 2021 à 16h00, sous pli fermé ou par email à l'adresse email suivante : szalissa@icrc.org sous la référence « CONCOURS DE REORTAGE HUMANITAIRE 2021 » avec le nom et les coordonnées complètes du candidat.

Une confirmation de bonne réception par le CICR sera communiquée aux candidats par email ou par téléphone.

Le jury

Il est institué un jury de cinq membres désignés par le CICR qui sont des professionnels des médias et de la communication ainsi que des humanitaires.

Les membres du jury auront pour mission de sélectionner, en toute impartialité et indépendance, les meilleures productions qui seront récompensées.

Les décisions rendues par le jury ne seront susceptibles d'aucun recours, étant entendu que les candidats devront être informés à l'avance du règlement du concours.

Droit de propriété intellectuelle et recours

Par leur participation, les concurrents autorisent la reproduction et la diffusion à titre gracieux, en tout ou partie, de leurs productions sur différents supports du CICR.

Les participants renoncent à tout recours contre le Comité d'organisation et le jury relativement au processus de sélection, à l'organisation du concours, à son déroulement, à l'interprétation et l'application du présent Règlement.

CICR

Mission du CICR au Burkina Faso
Rue 56.664, Secteur 54
11 BP 892 CMS Ouaga 11
T +226 25 37 51 31 / 25 37 51 34
F +226 25 37 51 09
Email : aouagadougou@cicr.org
Site web : www.cicr.org

Centre de contacts communautaires : 80 00 12 89

CICR

CONCOURS DE REPORTAGE HUMANITAIRE

RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2021

Cadre de création

Le *« concours du reportage humanitaire » est une initiative du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) destinée à* susciter l'intérêt des journalistes pour les questions humanitaires.

Il récompense les meilleures productions de la presse écrite, audiovisuelle, et en ligne des journalistes du Burkina Faso.

L'idée d'organiser un tel concours s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'action humanitaire et du Droit international humanitaire (DIH) au sein des médias burkinabè.

Ce concours qui est à sa deuxième édition a pour but de :

Primer le meilleur sujet de reportage sur l'accès aux soins de santé de qualité pour les déplacés internes.

Méthodologie et déroulement

Tout candidat au concours doit obligatoirement présenter une production de presse audiovisuelle, presse écrite ou en ligne sur un événement au thème imposé. Celui de l'édition 2021 est :

« L'accès aux soins de santé de qualité pour les déplacés internes. »

Les genres journalistiques acceptés sont les suivants :

- Catégorie Presse écrite / en ligne : reportage, interview, enquête ;
- Catégorie Presse audiovisuelle : dossier, magazine, table-ronde, interview, reportage.

Pour l'édition 2021, seules les productions en français sont admises.

Les trois meilleures productions seront primées.

Conditions de participation et critères d'évaluation

Le candidat au concours doit être un journaliste exerçant dans un media reconnu au Burkina Faso.

La production doit avoir été diffusé ou publié dans le média pour lequel le candidat travaille, du 1er mars au 02 septembre 2021.

L'évaluation du candidat porte sur les éléments suivants :

- Adéquation du sujet abordé avec le thème retenu ;
- Utilisation des données sans inventer, basées sur des éléments de faits ;
- Originalité du sujet ou de son traitement ;
- Impact de l'action révélée sur le sort des personnes affectées – critère de l'impact humanitaire ;
- Capacité d'analyse, argumentation, mise en perspective, esprit critique ;
- Qualités d'exécution technique.